

N°123 Débat d'orientation budgétaire Exercice 2023

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 30 Janvier 2023

L'an Deux mille vingt-trois, le trente-janvier à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 23 janvier 2023.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Philippe Fourcroy et Monsieur David Caux**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille et Monsieur Franck Parmentier**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Denis Dequidt, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval** et Monsieur Bernard Finke, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Marc Denavaut**, délégué représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Jean-Marie Guenez et Monsieur Michel Destombe**, délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit et Monsieur Jean-Michel Magnier**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte**, délégué représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau et Monsieur Mathieu Parat, Directeur du service GEMAPIE de la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Constant Vasseur, délégué représentant la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Eric Kraemer, délégué représentant la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 17

- Titulaires : 17
- Suppléant : 1

Le Conseil syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-40 et 50 ;

Vu l'article 4-VIII de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

L'article 2312-1 du CGCT dispose que les collectivités de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif ;

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Pour permettre de débattre des orientations stratégiques et budgétaires 2023, le Conseil syndical est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet ;

Ce rapport concerne les orientations stratégiques et budgétaires du Syndicat Mixte Canche et Authie ;

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil syndical ;

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur les orientations stratégiques et budgétaires du Syndicat Mixte Canche et Authie, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2023 au Conseil Syndical du 30 janvier 2023.

Le Président,
Monsieur Yves Gille



SymCéA
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Canche et Authie